



## Session botanique 2026 Briançonnais

Du samedi 4 au dimanche 5 juillet 2026

### Niveau physique



**+ de 5h de marche.** Terrain difficile ou dénivelé supérieur à plus de 500m.

**Niveau physique difficile (env. 500m de dénivelé positif sur des sentiers de montagne)**

### Niveau botanique



**Tout niveau :** Les espèces très communes ne seront pas forcément revues en détails mais tout le monde peut participer pour peu de connaître les principales familles

Ce week-end sera consacré à la découverte de **la flore du briançonnais, plus particulièrement à l'étage subalpin.**

Il s'agit d'un week-end commun entre Gentiana et l'association Arnica Montana, basée à Briançon. Le bulletin d'inscription ne concerne que les adhérents Gentiana, car les adhérents d'Arnica Montana n'ont pas besoin d'être logés et nous rejoindront à la journée.

### Programme indicatif (il est encore susceptible d'évoluer)

Pour la première journée, nous irons au **bois des Ayes** (commune de Villard-Saint-Pancrace) où se trouve la seule forêt pure de pin cembro (*Pinus cembra*) de la région, avec des arbres pluri-centenaires. Nous monterons ensuite à pied jusqu'à la limite de l'étage alpin.

Pour la seconde journée, nous parcourrons le **vallon du Fournel** (commune de l'Argentière-La-Bessée). Nous visiterons dans un premier temps la réserve biologique des Deslioures, où se trouve la principale station de chardons bleus (*Eryngium alpinum*) des alpes françaises et une grande diversité de milieux subalpins. Puis à la redescense nous ferons quelques arrêts pour observer des stations de Lys orangé (*Lilium bulbiferum var. croceum*) et des milieux de pelouses steppiques à *Stipa eriocaulis*.

A la différence des autres stages, celui-ci sera encadré par des amateurs et ne s'adresse pas particulièrement à des botanistes confirmés.

**Date :** 4 et 5 juillet 2026. Rendez-vous le samedi 4 à 10h30 au [parking de plan Peyron](#) (prévoir un départ à 7h45 de Grenoble), fin de la sortie le dimanche vers 16h-17h au Fournel (pour un retour vers 19h à Grenoble).

**Encadrants :** Nicolas Faure (Gentiana) et Françoise Homand (Arnica Montana)

**Coût du week-end : 65 €.** Le prix comprend le logement en 1/2 pension à l'hôtel pour la nuit du samedi au dimanche. **Le prix ne comprend pas** les frais de transport (pour un covoiturage à trois depuis Grenoble au barème de 40 ct/km, prévoir 40 à 45 € de frais par personne pour les deux jours). Le prix ne comprend pas non plus les pique-nique du midi, qui seront sortis de votre sac.

L'hôtel peut vous proposer un panier pique-nique au prix de 11€ pour le dimanche midi. Si vous êtes intéressé, contacter l'organisateur (Nicolas Faure) au plus tard une semaine avant.

**Hébergement :** [Hôtel Glaizette](#) à l'Argentière-La Bessée

**L'inscription est obligatoire avant le 30 avril**

**CONNAÎTRE, FAIRE CONNAÎTRE ET PRÉSERVER LA FLORE SAUVAGE ISÉROISE**

Gentiana, Société botanique dauphinoise D. Villars

MNEI - 5 place Bir-Hakeim - 38000 GRENOBLE / 04 76 03 37 37 | [gentiana@gentiana.org](mailto:gentiana@gentiana.org) | [www.gentiana.org](http://www.gentiana.org)

**BULLETIN D'INSCRIPTION  
SESSION BOTANIQUE BRIANÇONNAIS  
SAMEDI 4 ET DIMANCHE 5 JUILLET 2026**

A renvoyer à Gentiana - MNEI, 5, place Bir-Hakeim, 38000 GRENOBLE.

Je soussigné·e,

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : ..... Tél. : .....

Adresse électronique : .....@.....

**m'inscris au week-end de botanique du samedi 4 au dimanche 5 juillet 2026**

Je joins un chèque de **65 euros** à l'ordre de Gentiana.

En cas de désistement dans le mois qui précède la date du stage, aucun remboursement ne sera effectué.

Fait à : ..... Le : .....

Signature :

*Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des bulletins accompagnés du règlement.  
L'inscription au stage vaut accord de principe quant à l'approbation de la charte du stagiaire (ci-jointe) et à son application.*

**CONNAÎTRE, FAIRE CONNAÎTRE ET PRÉSERVER LA FLORE SAUVAGE ISÉROISE**

## Charte du stagiaire dans le cadre d'un stage organisé par GENTIANA

---

Dans le cadre de ses activités, GENTIANA Société botanique dauphinoise D. Villars organise des stages de botanique ouverts à ses adhérents comme à des personnes d'autres associations.

**Art. 1** - Le prélèvement d'un certain nombre d'espèces étant interdit par la loi, les stagiaires s'engagent à déterminer ces espèces sans leur porter préjudice.  
En conséquence on demande au stagiaire un respect de la réglementation en vigueur.

**Art. 2** - Pour les espèces non réglementées, la prise de vue photographique est privilégiée à la mise en herbier en particulier pour les espèces rares.

**Art. 3** - L'encadrant et l'organisateur peuvent modifier le programme initialement prévu.

**Art. 4** - Le stagiaire se doit d'accepter les modifications et de prendre connaissance du niveau de difficulté afin d'être à même de prendre toutes précautions utiles ; il s'engage à signaler à l'organisateur, avant le début du stage, tout problème susceptible de contrecarrer le bon déroulement de celui-ci (problèmes de santé, difficulté à marcher, etc.) ; il se doit d'être équipé d'un matériel en adéquation avec les conditions et difficultés susceptibles d'être rencontrées (chaussures de randonnée,...).

**Art. 5** - Les connaissances de chacun pouvant faire progresser le groupe, chacun se devra de faire preuve de pédagogie et partagera son savoir afin que la botanique perdure.

**Art. 6** - La bonne humeur étant de rigueur, chacun se doit d'apporter la sienne...

Adoptée au Conseil d'Administration **du 6 mars 2000**